

Perspectives démographiques et marché du travail : une nouvelle donne

Comme après chaque recensement de la population, le recensement de 1999 a conduit l'Insee à actualiser ses perspectives démographiques. Les nouvelles projections de population totale ont fait l'objet d'une première diffusion en mars 2001 (Brutel, 2001), suivies, en mars 2002, des premiers résultats des nouvelles projections de population active (Nauze-Fichet et Lerais, 2002). Ce dossier d'*Économie et Statistique* revient sur ces deux exercices prospectifs. Deux articles présentent d'abord plus en détail leurs hypothèses et leurs résultats. Trois autres articles portent sur les enjeux d'un des aspects les plus marquants de ces projections : le retournement de tendance de la population d'âge actif. Ils s'intéressent à l'un des facteurs qui seraient susceptibles de freiner ce mouvement – la remontée des taux d'activité aux âges élevés – et aux conséquences de cette nouvelle donne démographique pour le fonctionnement du marché du travail.

La parenthèse du *baby-boom* va se refermer

Il est banal d'insister sur l'inertie des phénomènes démographiques. Le lecteur familier du sujet retrouvera donc dans ces nouvelles projections les grandes lignes des évolutions déjà prévues lors des projections précédentes, dont les déterminants sont inscrits de longue date dans la pyramide des âges française. On peut rappeler brièvement ces facteurs qui façonneront la trajectoire de la population française pour les décennies à venir.

Un mouvement de fond est d'abord l'élévation tendancielle de l'espérance de vie. En moyenne pour les deux sexes, elle est passée de 66,4 ans en 1950 à 79,2 ans en 2000, soit une progression de 12,8 ans. La projection prolonge cette tendance, quoique à un rythme légèrement ralenti ; l'espérance de vie ne gagnerait plus que 8,5 ans environ sur les 50 ans à venir.

Un deuxième mouvement est la vague du *baby-boom* : l'après-guerre est caractérisé par un saut important du nombre de naissances, qui passe d'environ 620 000 naissances par an pour la décennie 1935-1945 à près de 900 000 à la fin des années 1940. Ce niveau de naissances restera élevé avec quelques fluctuations jusqu'en 1975, porté par une fécon-

dité très supérieure au seuil de remplacement des générations, dont le dernier point haut est de 292 enfants pour 100 femmes en 1965 (Daguet, 2002). Le troisième mouvement est la baisse de la fécondité après ce *baby-boom* : l'indicateur conjoncturel de fécondité diminue presque continûment entre 1965 et 1975, et fluctue, depuis cette date, entre 165 et 195 enfants pour 100 femmes.

On sait bien sûr que cet indicateur conjoncturel de fécondité est un indicateur transversal qui ne présage pas complètement de ce que sera la descendance finale des générations concernées : une descendance finale égale au seuil de remplacement des générations (1) peut coexister avec un indicateur conjoncturel inférieur à ce seuil de remplacement tant que dure le mouvement de recul progressif de l'âge moyen à la naissance des enfants. Toutefois, ce mouvement se traduit bien, au moins temporairement, par une chute du nombre de naissances, et donc une modification du rythme de renouvellement de la population : le nombre de naissances s'est ainsi stabilisé, depuis 1975, autour de 750 000 par an, inférieur d'à peu près 15 % à celui des décennies précédentes.

Comment ces phénomènes s'articulent-ils pour déterminer l'évolution de la population globale et de sa structure par âge ? La hausse tendancielle de l'espérance de vie est à l'origine d'un mouvement tendanciel d'augmentation de l'âge moyen : c'est la conséquence naturelle de décès plus tardifs (2). Un tel mouvement de vieillissement par le haut ne peut être contrebalancé que par un élargissement de la pyramide des âges à sa base ou en son milieu. C'est ce qu'a fait le *baby-boom* pendant plusieurs décennies : il a simultanément entretenu la croissance démographique globale et compensé le phénomène de vieillissement par le haut, parce que la croissance qu'il générerait se concentrait sur les moins de 60 ans. À partir de 2006, il continuera à porter la croissance globale, qui reste assurée jusque vers au moins 2030. Mais cette croissance changera de nature : son centre de gravité se déplacera vers le groupe des plus de 60 ans. Ce groupe devrait ainsi voir son nombre passer, d'ici 2040, à environ 21,6 millions, contre 12,1 millions en 2000, soit près de 80 % d'augmentation. Dans le même temps, la population d'âge actif aura vu sa croissance s'interrompre, et même se retourner légèrement, faute d'un remplacement intégral de ces *baby-boomers* par les générations qui leur succèdent.

En somme, l'articulation des effets de la baisse de la mortalité, du *baby-boom* et du niveau courant de la fécondité peut se résumer comme suit. Il y a un mouvement de fond de vieillissement « normal » ou « incompressible » lié à l'allongement de la durée de vie. Le *baby-boom* a d'abord freiné ce mouvement de vieillissement mais cesse de le faire lorsque ces *baby-boomers* vieillissent à leur tour. Si l'indicateur de vieillissement retenu est la part des plus de 60 ans dans la population totale, ce basculement s'opère en 2006. C'est donc à partir de cette date que l'on commencera à rattraper la trajectoire de vieillissement normal, à rythme accéléré, et ce rattrapage devrait durer jusque vers 2030 ou 2040. Enfin, le fait que ces générations de *baby-boomers* n'aient pas été, jusqu'à présent, exactement remplacées à l'identique entraînera un surcroît de vieillissement plus ou moins durable selon que la fécondité remontera ou non au seuil de remplacement des générations.

1. Actuellement compris entre 205 et 210 enfants pour 100 femmes.

2. Ce n'est que lorsque la baisse de la mortalité intervient aux âges jeunes qu'elle peut être facteur de rajeunissement démographique : cela a longtemps été le cas lorsque la mortalité infantile et juvénile étaient des composantes majeures de la mortalité totale. Ces caractéristiques prévalent encore dans certains pays en développement, mais ont depuis longtemps cessé d'agir dans les pays développés.

Guère d'échappatoire durable au vieillissement

Aucune des variantes explorées dans l'article de **Chantal Brutel** ne s'écarte radicalement de ces grandes lignes. Ces variantes permettent plutôt d'apprécier leur robustesse. Par rapport aux projections antérieures (Dinh, 1994), l'ajout d'une variante migratoire haute, de 100 000 entrées nettes annuelles illustre le rôle limité des facteurs migratoires pour corriger les tendances démographiques lourdes. Un tel flux est certes capable d'éviter le mouvement de retournement de la population totale après 2040, parce qu'il correspond à peu près à l'écart entre effectif des générations de *baby-boomers* et effectif des générations nées après 1975. Mais il est incapable de compenser le mouvement de vieillissement lié à la croissance de la population retraitée. Ce point est maintenant bien connu depuis les débats suscités en 1999 par les travaux des Nations Unies sur le thème des migrations de remplacement (Nations Unies, 1999). Il s'explique simplement : on a vu qu'il faut s'attendre à une multiplication par 1,8 de la population des 60 ans et plus au cours des quatre décennies à venir. Compter sur la migration d'actifs pour compenser une telle croissance, ce serait lui demander de faire croître la population d'actifs dans la même proportion, soit environ 24 millions d'actifs supplémentaires au cours de la période, puisque le groupe d'âge 20-60 ans compte actuellement près de 30 millions de personnes. Il faudrait pour cela des flux migratoires d'une ampleur sans précédent historique, et difficilement imaginables, tant du point de vue du pays d'accueil que des pays d'origine.

De manière plus générale, il n'y a guère d'échappatoire durable au vieillissement qui est induit par l'allongement de la durée de vie. Il faudrait soit des flux migratoires soutenus et considérables, soit un *baby-boom* permanent. Dans les deux cas, il s'agirait d'une fuite en avant dans une croissance démographique ininterrompue. Il est plus réaliste de prendre ce vieillissement comme une donnée incontournable, et de chercher les solutions collectives aux différents problèmes qu'il peut poser.

Des projections de population active selon le concept du BIT

Comme les projections de population totale, les perspectives de population active ont un caractère de figure imposée qui laisse peu de marges d'innovation à leur concepteur. Elles sont marquées par les mêmes inerties qui rendent leurs résultats peu variables d'un exercice à l'autre. La réalisation de ces nouvelles projections a ainsi reproduit, pour une large part, la procédure précédente (Insee et Dares, 1996) : elle consiste à extrapoler des taux d'activité par sexe et âge qui sont ensuite appliqués à la structure par sexe et âge de la population pour déterminer l'évolution de la population active totale.

Ce nouvel exercice n'en présente pas moins quelques innovations par rapport au précédent. On en citera deux principales. La première porte sur le choix du concept de population active sur lequel porte la projection. Ces problèmes de concept ne se posent pas ou peu pour les projections de population totale. Pour la population active, en revanche, se pose le problème de choix entre les deux concepts de population active les plus couramment utilisés. La population active qu'il s'agit de projeter doit représenter l'ensemble de l'offre de travail, réunissant les individus effectivement pourvus d'emploi (la population active occupée) et les individus présents sur le marché du travail mais sans emploi, c'est-à-dire l'ensemble des chômeurs. Or, ce ou ces concepts sont disponibles selon au moins deux définitions : celle dite « du recensement », fondée sur la déclaration spontanée des

individus et celle du Bureau International du Travail, s'appuyant sur des critères plus stricts d'appartenance à l'emploi ou au chômage. Sont classés comme actifs au sens du BIT toutes les personnes ayant eu une activité rémunérée au cours d'une période donnée (si réduite qu'ait été cette activité), et les individus sans emploi, disponibles pour prendre un emploi et activement à la recherche d'un emploi.

Les projections de population active ont longtemps été faites selon le premier concept. L'une des raisons en est que la population active au sens du recensement est une mesure plus globale de l'ensemble des réserves potentielles de main-d'œuvre qui semble plus pertinente lorsqu'on se situe sur le très long terme. L'autre était plus pratique : les séries de taux d'activité au sens du recensement étaient disponibles sur une période plus longue que les séries au sens du BIT, ce qui facilitait l'estimation de profils d'évolution tendanciels.

Ce choix posait cependant deux problèmes : d'une part, une fois mises au point, ces projections sont effectuées pour des exercices dits « de bouclage » de la population active, qui comparent projections et évolutions effectives de l'emploi et du chômage, exercices qui se font en général « au sens du BIT ». D'autre part, ce choix pose un problème de comparabilité internationale. À l'heure où la mesure et la projection des taux d'activité et des taux d'emploi deviennent un enjeu important de politique économique et où la France est invitée à comparer ses performances à celle des autres pays de l'Union européenne, la référence à la norme internationale des concepts BIT s'impose désormais.

Mesurer les effets de « flexion des taux d'activité »

Ces nouvelles projections sont donc effectuées selon le concept BIT. Mais se pose alors un autre problème à l'origine du second approfondissement méthodologique réalisé pour ces projections. Cette activité au sens du BIT est susceptible de réagir assez fortement à la conjoncture. Une poussée du chômage se traduit par des phénomènes de découragement des chômeurs, qui peuvent les faire renoncer temporairement à leurs démarches de recherche d'emploi : ils sortent de ce fait de la statistique des chômeurs BIT. Inversement, une reprise économique s'accompagne de reprise des démarches de recherche d'emploi conduisant au mouvement inverse. C'est ce qu'on appelle la « flexion des taux d'activité ».

En toute rigueur, ces effets de flexion imposeraient de passer d'une projection simple de la population active à une projection globale de l'équilibre du marché du travail. Si les taux d'activité dépendent du chômage, il ne peut y avoir de projection de population active sans projection du taux de chômage. Or les taux de chômage peuvent être en retour modifiés par les évolutions de la population active. À la limite, ce n'est pas le chiffre de la population active, mais l'ensemble de l'équilibre du marché du travail qu'il s'agirait de projeter, et donc l'ensemble de l'équilibre économique.

Une telle ambition reste évidemment hors de portée : les projections de population active doivent rester un *input* plutôt qu'un *output* des projections économiques d'ensemble. Il faut néanmoins s'efforcer de prendre la mesure de ces effets de flexion potentiels, et de clarifier les hypothèses de chômage implicites auxquelles sont supposées correspondre ces projections de population active. C'est pourquoi un effort particulier a été consacré à la mesure de ces effets de flexion. Or il s'avère que leur estimation est difficile.

La difficulté est d'isoler l'effet propre du chômage par rapport aux autres facteurs d'évolution tendancielle des taux d'activité. Par exemple, comment savoir si une tendance à la baisse d'activité d'une tranche d'âge donnée au cours d'une période correspond à une évolution irréversible, ou si elle traduit plutôt un mouvement de flexion de grande ampleur, mais transitoire, en réponse à la hausse générale du chômage observée au moins jusqu'en 1997 ?

L'économétrie a du mal à départager ces deux interprétations. Soit on exclut ou on minimise *a priori* le facteur de tendance, et l'économétrie attribue naturellement la baisse du taux d'activité à la hausse du taux de chômage, ce qui conduit mécaniquement à la prévision que la baisse du taux de chômage devrait permettre aux taux d'activité de redémarrer fortement et spontanément. Soit on laisse l'économétrie départager librement entre effet de tendance et effet de flexion, et le premier a alors tendance à écraser le second. C'est un des résultats qu'obtient **Emmanuelle Nauze-Fichet** dans son article. Il n'y a que pour la tranche d'âge des 20-24 ans que ces effets de flexion apparaissent, parce que c'est la seule tranche d'âge pour laquelle la baisse du chômage des années 1997-2000 s'est bien traduite par une reprise franche et rapide de l'activité.

Derrière ce débat technique se cachent en fait deux visions de l'avenir du marché du travail. Si l'on reprend la voie du plein emploi, faut-il en déduire qu'elle va spontanément corriger les caractéristiques françaises des taux d'activité, à savoir la conjonction d'une faible activité aux âges jeunes et d'une activité également faible en fin de vie active ? Ou faut-il considérer que la remontée de l'activité de ces tranches d'âge supposera non seulement le plein emploi de ces tranches d'âge mais aussi une action plus volontariste sur les autres facteurs qui expliquent ces bas taux d'activité ? L'article d'Emmanuelle Nauze-Fichet n'écarte pas la première hypothèse, qu'elle traite en variante. Mais il part du principe que la projection « au fil de l'eau », à flexion faible, traduit mieux la trajectoire spontanée de l'activité.

L'importance de la « flexion institutionnelle » sur le taux d'activité des plus âgés

Sur ce débat, l'article de **Pauline Givord** apporte une contribution supplémentaire. Elle se concentre sur la modélisation du taux d'activité des plus âgés. Elle présente plus en détail la démarche adoptée par Emmanuelle Nauze-Fichet, et approfondit la distinction entre deux notions de flexion. Face à la poussée du chômage et aux problèmes particuliers d'emploi des plus âgés, deux réponses ont pu être observées : d'une part, un phénomène de flexion au sens usuel du terme, fait de découragement individuel face à la chute des perspectives de réembauche, d'autre part, une forme de flexion qu'on peut qualifier d'institutionnelle. En effet, la baisse des taux d'activité face au chômage des plus âgés n'a pas résulté que de comportements individuels. Elle a aussi été organisée par la mise en place de filières de cessation anticipée d'activité, qu'on observe dans pratiquement tous les pays, mais qui ont pris en France une ampleur particulière : d'abord dans la tranche d'âge des 60 à 64 ans, puis, après l'abaissement de l'âge légal de la retraite en 1983, dans la tranche d'âge des 55 à 59 ans.

Ces politiques ont pu avoir leur légitimité, même si leurs résultats ont été décevants en matière de réduction du chômage : elles ont facilité l'adaptation de secteurs entiers de l'économie, rendu inéluctable par les changements technologiques et la relocalisation de certaines activités productives vers d'autres pays du monde. Mais, autant on peut imaginer

que la flexion « spontanée » soit spontanément réversible, autant la réversibilité de cette flexion institutionnelle apparaît plus difficile. Une fois entrés dans les mœurs, ces dispositifs de cessation anticipée d'activité ne peuvent être brutalement suspendus. Or cette flexion institutionnelle semble bien être la composante principale de la flexion d'activité des tranches d'âge en question. Une fois pris en compte les retraits du marché du travail directement imputables à ces dispositifs, l'effet propre du taux de chômage sur l'activité des plus âgés devient négligeable.

Projeter une remontée des taux d'activité aux âges élevés, c'est donc projeter une inversion de cette flexion institutionnelle, et donc projeter un choix à caractère politique et social sur l'évolution future de ces dispositifs. Le prévisionniste ne peut faire mieux que le traiter par la méthode des variantes, ce qui a précisément été le choix retenu par Emmanuelle Nauze-Fichet dans son article. Ceci est également vrai pour la simulation de l'évolution de l'âge de la retraite. On peut certes simuler l'incidence sur les taux d'activité de réformes déjà mises en route, en l'occurrence celle de 1993, encore que ce ne soit pas un exercice simple : il suppose une connaissance fine des conditions de carrière des générations successives, qui détermineront leur accès au taux plein dans le régime général (3), problème auquel l'article d'Emmanuelle Nauze-Fichet ne peut proposer qu'une solution approximative. Mais sur quelle base projeter des scénarios de nouvelles réformes de ces conditions d'accès à la retraite ? Un scénario de relèvement systématique de cinq ans de l'âge de cessation d'activité est examiné. Mais il n'est qu'indicatif.

Les enjeux de l'évolution de la population active

Cette question de l'âge de la retraite amène naturellement à la question des enjeux de ces projections démographiques, puisque la retraite est le plus connu de ces enjeux. Les deux premiers articles du dossier ont bien rappelé que ce problème vient avant tout de la croissance du nombre de retraités : les variantes de population active n'en modifient pas radicalement la teneur. La seule exception est précisément celle d'un fort relèvement de l'âge de cessation d'activité mais c'est parce que cette hypothèse ne se limite pas à un seul effet sur l'activité : en termes relatifs, son impact principal est le fort ralentissement qu'elle implique pour la croissance du nombre de retraités.

Dans ce dossier on a cependant choisi de ne pas approfondir directement cette thématique de la retraite déjà très largement discutée par ailleurs (4). Les deux derniers articles se concentrent plutôt sur deux autres sujets, certes liés au thème de la retraite, mais qui restent plus spécifiquement centrés sur des questions de fonctionnement du marché du travail.

Le quatrième article du dossier porte sur un aspect particulier du vieillissement démographique. On considère souvent que le vieillissement de la population totale doit s'accompagner d'un vieillissement équivalent de la population d'âge actif et que celui-ci devrait avoir, au sein de la population active, des conséquences au moins aussi importantes que celles du vieillissement global. On propose un examen critique de cette idée.

3. *La réforme de 1993 a durci le critère à remplir pour accéder à une retraite à taux plein, le faisant passer de 37,5 à 40 années de cotisations validées.*

4. *Conseil d'orientation des retraites (2002) ou, pour une synthèse très succincte, Blanchet (2002).*

D'une part, les processus de vieillissement ne sont pas totalement parallèles ni de même ampleur. À l'âge de la retraite donné, le vieillissement de la population d'âge actif s'interrompt au moment même où décolle le vieillissement global. Cette caractéristique est à relier directement à la dynamique du *baby-boom*. Il a d'abord rajeuni la population active, tant que les premiers *baby-boomers* avaient moins de 40 ans, puis il a fait vieillir cette population active lorsque les premiers *baby-boomers* ont commencé à aborder la seconde moitié de leur vie active, et il cessera de le faire au moment même où ces premières générations commenceront à basculer vers la retraite : à partir de cette date, les *baby-boomers* nourriront le vieillissement global, mais la structure par âge de la population active sera proche de la stabilisation.

Coût du travail et formation continue des travailleurs âgés

La remontée de l'âge de cessation d'activité, à supposer qu'on prenne ce chemin, pourrait cependant accroître transitoirement ce vieillissement interne de la population active. Quelles seraient alors ses conséquences ? Plus globalement, quelle importance attribuer à ces effets de déformation de la structure par âge de la population active ?

L'article apporte à ces questions une réponse très nuancée. Il récuse assez nettement l'idée de voir dans ces déformations un facteur de baisse marquée de la productivité moyenne, tant du moins que l'on reste à un niveau très macro-économique. Il n'en est pas moins exact que ce vieillissement plaide pour un accroissement de l'effort de formation continue, ce qui est un résultat logique : l'allongement de la durée de la vie active nécessite un effort plus grand de mise à jour ou d'enrichissement des compétences. L'article pose aussi le problème de la compatibilité entre vieillissement de la population active et maintien d'écarts de rémunérations importants entre travailleurs âgés et jeunes, autres que ceux qui reflèteraient la croissance de la productivité avec l'âge. Le point n'est pas tant que le maintien d'un tel écart conduirait à un alourdissement important des coûts de production : il semble que cet impact sur le coût salarial moyen serait assez faible. Mais il est surtout que ces écarts entre salaire et productivité pourraient maintenir la pression en faveur de l'éviction du marché du travail des travailleurs les plus âgés, à rebours de la remontée des taux d'emploi des plus âgés qu'on cherche en général à atteindre.

Évidemment, il serait inexact de voir dans ce problème de profil salarial la seule raison de l'exclusion du marché du travail des plus âgés : elle peut tout autant traduire des stéréotypes des employeurs quant aux coûts ou aux capacités de ces travailleurs vieillissants, sans fondements économiques réels. Mais il constitue néanmoins l'une des dimensions de ce problème d'emploi des travailleurs âgés, qui appelle approfondissement.

La baisse de la population active ne résoudra pas mécaniquement la question du chômage

Le dernier article, dû à **Loïc Cadiou, Julien Genet et Jean-Louis Guérin**, aborde la question plus générale de l'incidence des changements démographiques sur l'équilibre d'ensemble du marché du travail. On peut présenter cet article en repartant du lien qu'on est souvent tenté de faire entre croissance rapide de la population active et persistance d'un chômage élevé. Cette association reste assez souvent invoquée pour justifier une

part des difficultés nationales en matière d'emploi. Elle conduit à voir dans le retournement de 2006 un facteur d'embellie qui aiderait à reprendre la marche vers le plein emploi, interrompue depuis un an. Cette idée n'est rien d'autre que la thématique malthusienne et comptable qui lie chômage et trop plein de main-d'œuvre.

Les positions vis-à-vis de cette thèse restent ambivalentes. Beaucoup sont convaincus qu'elle n'est pas pertinente. On dispose pour cela d'évidences empiriques : la comparaison internationale ne montre aucune relation significative entre intensité de la croissance de la population active et niveau ou croissance du taux de chômage. Par ailleurs, on ne voit pas les raisons logiques pour lesquelles une population plus nombreuse se traduirait, en régime permanent, par davantage de chômage.

D'un autre côté, la force de la logique malthusienne fait qu'on a du mal à se défaire totalement d'une vision favorable des effets du retournement de 2006. Ce paradoxe méritait qu'on y revienne. Le fond du problème est qu'il ne suffit pas d'évaluer les conséquences du retournement démographique pour l'offre de travail – ce que font les projections de population active – mais il faut aussi en chiffrer l'incidence sur la demande de travail, ce qui est bien plus délicat. L'article s'attache à montrer la complexité de cette question, en examinant les éclairages qu'y apportent différentes approches de l'équilibre du marché du travail. Quelle que soit l'option retenue, il semble difficile d'attendre plus que des effets transitoires du retournement démographique. Tout se passe comme si le marché du travail s'« habitue » au rythme de croissance de la population active. Que ce taux de croissance soit positif ou négatif, le taux de chômage apparaît plutôt attiré, comme par un aimant, par ses autres déterminants non démographiques : cycle économique pour les tenants des approches keynésiennes, coût du travail et rigidités institutionnelles pour les tenants d'une vision plus néo-classique.

*
* *

Ce résultat peut sembler négatif par rapport à la teneur du dossier : pourquoi projeter avec autant de soin l'évolution de la population active s'il y a tant d'incertitude quant à ses effets sur l'évolution du chômage ? La conclusion sera pourtant inverse. Le constat de base du dossier reste celui de la forte divergence qui apparaît, à partir de 2006, entre tendance ascendante de la population retraitée et tendance à la stabilisation ou à un léger déclin de la population active. Ce que montre l'analyse des effets potentiels de cette nouvelle donne pour le marché du travail, c'est qu'il serait sinon illusoire, du moins imprudent de compter sur une compensation mécanique de ce déséquilibre par la résorption spontanée du chômage. Dit en d'autres termes, le point de rupture de 2006 ouvre sans aucun doute une nouvelle ère, mais cette perspective laisse entière la question des politiques requises pour reprendre la marche vers le plein emploi.

Didier Blanchet
Département Emploi et revenus d'activité,
Insee

Frédéric Lerais
Mission Analyse Économique,
Dares

BIBLIOGRAPHIE

Blanchet D. (2002), « Évolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », *Population et Sociétés*, n° 383.

Brutel Ch. (2001), « Projections de population à l'horizon 2050 : un vieillissement inéluctable », *Insee Première*, n° 762.

Conseil d'orientation des retraites (2002), *Retraites : renouveler le contrat social entre les générations*, La documentation française.

Daguet F. (2002), « Un siècle de fécondité française – Caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999 », *Insee Résultats*, n° 8.

Dinh Q.C. (1994), « La population de la France à l'horizon 2050 », *Économie et Statistique*, n° 274, pp. 7-32.

Insee et Dares (1996), « Projections de population active et participation au marché du travail », *Économie et Statistique*, n° 300.

Nations Unies (2000), « Replacement Migration: is it a Solution to Declining and Ageing Populations? », ESA/P/WP.160.

Nauze-Fichet E. et Lerais F. (2002), « Projections de population active : un retournement progressif », *Insee Première*, n° 838.

La référence annuelle pour découvrir l'économie française

26^{ème} édition

Données actuelles,
analyses et commentaires,
l'outil incontournable
sur la France économique
et sociale

12 €
200 pages
Réf. : TEF02



Retrouvez cet ouvrage en librairie,
à l'Insee et sur www.insee.fr


INSEE